

# Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 354

DE LYON

Mercredi 21 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 4<sup>e</sup> & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES — A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 58, Rue de la République  
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella  
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS — Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 12 fr. 20 fr.  
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 20 fr.  
Étranger (Union postale)... 9 fr. 18 fr. 28 fr.

## FAITS DU JOUR

**La Chambre a continué hier la discussion du projet de loi de l'impôt sur le revenu. Elle a entendu les discours de M. l'abbé Lemire et de M. Weber.**

**Le Sénat s'est occupé de créer de nouveaux jours fériés.**

**Toujours le même mystère à propos de l'affaire Syveton. Mme Ménard a fait des déclarations qu'on lira avec intérêt.**

**La commission d'enquête sur l'incident de Hull a tenu sa première réunion hier à Paris.**

**Plusieurs incidents ont surgi à propos du dossier de M. Guyot de Villeneuve sur la délation dans l'armée.**

**L'amiral Bienaimé, nouvelle victime de Pelletan, vient de donner sa démission.**

**Le gouvernement a déposé hier un projet de loi portant ouverture d'un douzième provisoire.**

**Dans un télégramme au czar, Stoessel déclare qu'il résistera victorieusement jusqu'à l'arrivée de secours.**

## André Steyert

J'imagine qu'avant de s'éteindre pour toujours, le regard d'André Steyert — ce regard tant expressif qui disait toute la bonté d'une âme et toute la finesse d'un esprit — dut s'attarder avec un attendrissement suprême sur les papiers poussés sous ses pieds, de ci, de là, parmi son modeste logis de travailleur et d'artiste.

Léon BORDE.

presque absolue, avec la joie de quelques amis sincères, Steyert s'intéressait à tout, art, littérature, politique et s'il se flattait — ce qu'il réalisait — de mourir sans avoir connu les quartiers neufs de la Guillotière et des Brotteaux, il n'était point un misanthrope maussade. Mais il était trop observateur, trop fin psychologue — malgré qu'il détestât ce mot nouveau — pour ne point professer envers les travers humains cette indulgence bienveillante qui aime à se voiler d'ironie, ce qui peut la faire confondre parfois, par ceux qui ne savent point approfondir, avec le mépris ou la raillerie.

Infatigable jusqu'au bout, André Steyert collabora au cours de ces dernières années, à nombre de journaux et de revues. Il écrivit, entre autres, à l'illustration de remarquables pages historiques ou scientifiques et, ici, au Rappel Républicain, nous lui devons un hommage particulier. Il avait pour nous une sympathie très vive dont nous demeurons fiers. Cet homme, que trop de ses compatriotes considéraient comme une sorte d'ermite insensible et renfermé, possédait une âme jeune et vaillante; il avait su garder l'enthousiasme d'un cœur généreux et nous eussions aimé à être gratifiés plus souvent de ses articles auxquels ses convictions, jamais amoindries, et son esprit qui se plaisait volontiers à la polémique, donnaient une chaleur et une saveur toutes spéciales.

Steyert laisse sur le chantier, un *Armorial* qui, depuis longtemps, concentrait une grande partie de son labeur quotidien, ainsi qu'un grand nombre d'œuvres commencées et il faut souhaiter qu'il se trouve bientôt quel'un pour mettre en lumière toutes les richesses — les seules laissées par cet artiste qui négligea toujours ses intérêts matériels — qui sont enfouies pélo-mêle, parmi la poussière, dans le petit appartement — vide à présent — de la place Bellecour.

Léon BORDE.

## NOTES POLITIQUES

**LEUR ESPRIT**  
M. Harduin, rédacteur au journal *Blocard*, le *Matin*, fait de temps à autre sous la rubrique « Propos Parisiens » des petits articles prétendus humoristiques et soi-disant marqués au coin du meilleur esprit.

A cet nous ne contredisons point. Mais, pour tout dire, les écrivains, même réduits à leur plus simple, ne sont pas réduits à donner des notes dans le genre de celle-ci. Nous laissons la plume à M. Harduin.

## INFORMATIONS

**LES ZONES FRANCHES**  
Paris, 20 décembre.  
La commission des douanes, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Noël, a entendu la fin de l'exposé de M. Clémentel sur les zones franches de pays de Gex et de la Savoie.

**LE SECRET DU VOTE**  
La commission sénatoriale relative au secret du vote et à la sincérité des opérations électorales, a approuvé le texte voté par la Chambre.

**LE SUCRAGE DES VENDANGES**  
La commission sénatoriale d'initiative parlementaire a pris en considération la proposition de M. Saint-Germain ayant pour objet de réprimer le sucrage clandestin des vendanges.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 décembre.  
Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loubet.

## L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Paris, 20 décembre.  
La commission extra-parlementaire de la marine s'est réunie aujourd'hui au ministère de la marine.

## AU CONSEIL D'ÉTAT

**Les Contribuables de Lyon**  
Paris, 20 décembre.  
Un Lyonnais, M. Carret, ayant loupé pour un an, par bail enregistré, un appartement de deux pièces dont un cuisinier, non garni de meubles, devait-on le considérer comme locataire de chambres meublées ?

## La Délation dans l'Armée

**Le Capitaine Cotte**  
Paris, 20 décembre.  
Le capitaine Cotte, auteur de fiches contre un certain nombre d'officiers, dont plusieurs de ses camarades ou de ses chefs, fait actuellement trente-huit jours d'arrêts de rigueur dans les circonstances suivantes :

## Autre Officier aux Arrêts

Ajaccio, 20 décembre.  
L'officier d'administration Orsini, gestionnaire de l'hôpital militaire de Bastia, signataire des fiches contre le colonel du régiment garnisonné en Corse, le lieutenant-colonel et plusieurs autres officiers, parmi lesquels le lieutenant Mignucci, vient d'être mis aux arrêts.

## Le F. Bédarride

Marseille, 20 décembre.  
Le conseil de l'ordre des avocats a tenu hier deux séances, de neuf heures du matin à midi et de six heures à huit heures du soir.

## M. Bourguell à la septième chambre

Paris, 20 décembre.  
M. Bourguell, qui s'est vu, à la suite de l'interpellation Guyot de Villeneuve, retirer ses fonctions de juge d'instruction, doit être réplacé sur le siège, à pris possession de son poste, ce après-midi, à la septième chambre du tribunal civil.

## Une Victime de M. Pelletan

Paris, 20 décembre.  
La Patrie annonce que l'amiral Bienaimé vient d'envoyer sa démission au ministre de la marine.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Message de Stoessel au Czar**  
Ché-Fou, 20 décembre.  
Un message a été expédié hier via Ché-Fou, par le général Stoessel au czar.

## LES INCIDENTS DE HULL

**La Conférence de Paris.** — Les délégués russes. — Interview du capitaine Clado. — Chez le président de la République. — La première réunion.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

## LES INCIDENTS DE HULL

Paris, 20 décembre.  
C'est aujourd'hui que se réunit à Paris la conférence internationale chargée de procéder à l'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

matin à neuf heures et demie, avant le conseil des ministres, les membres de la commission internationale d'enquête, ainsi que les agents et officiers qui sont appelés à prendre part aux travaux de cette commission.

La délégation russe comprenait :

L'amiral Kaznakow, commissaire russe; le professeur de droit international de l'université de Saint-Petersbourg, docteur en droit baron Taube, inspecteur; le chambellan Nekludov, conseiller de l'ambassade de Russie, agent du gouvernement russe auprès de la commission; le lieutenant-colonel de l'armée russe M. Stenger, attaché à la personne du commissaire russe pour les travaux de la commission; M. Mandestamm, agrégé en droit, deuxième drogman de l'ambassade de Russie à Constantinople, secrétaire de la part du gouvernement russe à la commission.

Le lieutenant de vaisseau Wolkow, aide de camp personnel de l'amiral Kaznakow.

La délégation anglaise comprenait : le vice-amiral Sir Lewis-Beaumont, commissaire; M. H. O. Belue, agent du gouvernement britannique; le capitaine de vaisseau F. Morgan, attaché à l'amiral; M. Colville-Barclay, secrétaire de l'amiral.

La délégation française comprenait : le vice-amiral Fournier, commissaire; le lieutenant de vaisseau Hérr.

Le président de la République a reçu la délégation dans son cabinet de travail. Les représentants ont été faits au président de la République par les commissaires de chaque puissance.

Au Quai d'Orsay

La première réunion de la commission pour le règlement de l'incident de Hull, qui devait se tenir ce matin au ministère des affaires étrangères, n'a pas pu avoir lieu, les commissaires américains n'étant pas encore arrivés.

M. Delcassé a offert ce matin un déjeuner en l'honneur de la commission. On croit que les commissaires américains seront à Paris ce soir.

Dans ce cas, ils seraient présentés demain matin au président de la République et la commission pourrait tenir sa première réunion dans la journée.

LA CHAMBRE

Paris, 20 décembre.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Henri Brisson.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose un projet de loi de douzième provisoire sur l'exercice 1905 applicable au mois de janvier.

L'IMPOT SUR LE REVENU

DISCOURS DE M. L'ABBÉ LEMIRE

La Chambre reprend de suite la discussion générale du projet d'impôt sur le revenu.

M. l'abbé Lemire à la parole.

M. Lemire: J'ai été plutôt déconcerté que guidé par les démonstrations apportées à la tribune. C'est pourquoi je voudrais bien être éclairé sur les causes et les variations de la commission. Sommes-nous en présence d'un impôt personnel ou réel ?

M. Renoult, quand il combattait le projet du gouvernement, disait qu'il n'y avait pas un loyer personnel, mais un impôt réel ayant un loyer pour base. Il rejettait la taxe sur le loyer comme inéquitable et inacceptable.

M. le ministre des finances, fidèle à lui-même, a maintenant cette taxe. Pourquoi la commission, après avoir condamnée, l'accepte-t-elle aujourd'hui ?

L'impôt proposé est-il progressif ? Lamartine a demandé en 1848 que l'impôt fût progressif. Il faisait observer que c'était plutôt aux personnes que aux choses qu'on pouvait appliquer cette sorte d'impôt.

M. Magniérou: Lamartine n'a fait son projet que pour répéter ce qu'avait dit Condorcet.

M. Lemire: M. Renoult dit que l'impôt proposé par le gouvernement est progressif par rapport à la base, mais qu'il n'a pas le caractère progressif. Pourquoi ne trouvons-nous pas la progression dans le projet que défend la commission ?

M. René Renoult, rapporteur: Par esprit de transaction.

M. Lemire: La renonciation à des principes n'est pas une transaction, mais un abandon.

M. Rouvier se proposait de faire une réforme républicaine en conservant le plus grand nombre possible de contribuables et en répartissant plus équitablement l'impôt. La commission avait un autre but, qui n'a rien de républicain. C'était de diminuer le nombre des contribuables. C'est l'application de cette idée que l'Etat nous doit et que nous ne devons rien. Cette conception n'est nullement démocratique.

M. Rouvier a fait justement remarquer qu'il faut donner conscience à la masse des citoyens. Ce n'est qu'avec l'aide de tous que l'Etat peut accomplir toutes les réformes sociales réclamées. Cette observation aurait dû être faite, à plus forte raison, par les partisans de l'impôt global et progressif sur le revenu. Ils auraient dû seulement imposer légèrement les petits contribuables.

La commission a exonéré de l'impôt 1,600,000 contribuables, mais ce ne sont pas les plus intéressés, car les riches ne sont soumis à l'impôt foncier que, de l'avis de tous, est inéquité. Le dégreèvement, pour être juste, devrait porter sur les choses et non sur les personnes.

En résumé, le projet du gouvernement n'a pas le caractère que lui reconnaît M. Jaures. Ce n'est qu'une apparence, une réforme de façade. Il est à craindre qu'il ne cause des déceptions dans le pays et qu'il ne soit la source de graves injustices.

DISCOURS DE M. WEBER

M. Adrien Véber, qui succède à M. l'abbé Lemire, rappelle sur la question de l'impôt sur le revenu, les opinions de l'abbé de Saint-Pierre, de l'abbé Messier, de d'Argenson, de Morelli, de J.-J. Rousseau, qui préconisaient l'impôt cédulaire sans le nombre; de Mercier, qui demandait que l'im-

pôt pesât surtout sur le riche; de Diderot, qui disait que l'impôt ne doit peser que sur ceux qui sont au-dessus du besoin réel. C'est la théorie de tous les écrivains de l'Encyclopédie.

M. Adrien Véber: Jamais on n'avait pensé alors à l'impôt global sur le revenu. Ce qu'on voulait, c'était une meilleure répartition de l'impôt sur la propriété et, avant tout, sur le superflu de cette propriété. La formule était: exonérer l'indispensable, ménager l'utile, frapper le luxe et le superflu. On préférait l'impôt réel, parce que c'était une façon d'atteindre plus sûrement le revenu.

En multipliant les moyens de taxation, les moyens de recherche, on les rend moins vexatoires et il y a plus de chance d'atteindre le contribuable.

L'orateur est partisan de l'impôt cédulaire. S'il est vrai que dans les écrits socialistes on ne trouve aucune indication précise sur la fiscalité que peut admettre le parti socialiste, on trouve cependant quelques indices très favorables à la thèse de l'impôt cédulaire, plus élastique pour le fisc, plus démocratique en même temps, plus souple que celui qui possède en raison de son revenu.

M. Véber: L'impôt cédulaire existe partout, même en Prusse, car en Prusse, il n'y a pas qu'un impôt sur le revenu. On trouve aussi le cédulaire. En Allemagne, on frappe à la fois le capital et le revenu. Toutes les nations civilisées, sauf la France, ont amélioré leur système fiscal dans cet ordre d'idées.

M. Lazard, en France, a indiqué récemment qu'il fallait entrer dans la voie de la diminution des impôts directs. C'est dans cette voie aussi que je voudrais voir entrer M. Rouvier. Quand même on voterait l'impôt général global et progressif sur le revenu, on ne pourrait l'appliquer. Les écarts rendraient délégalés. En Autriche, il y a l'impôt personnel, avec trois échelons. Quand le ministre des finances nous fait des concessions, nous lui demandons d'aller dans le sens du système fiscal autrichien.

M. Véber ajoute qu'il est partisan de l'amendement de M. Vaillant, qui exonère les salariés de l'impôt sur le revenu. C'est l'application de la théorie capitaliste, qui veut que l'impôt ne frappe que la propriété et la rente des capitaux.

L'orateur, fatigué, demande à se reposer quelques instants.

La séance est suspendue à quatre heures trois quarts.

La séance est reprise à cinq heures.

M. Véber continue son discours. Le projet actuellement en discussion se divise en deux parts, celle qui impose les campagnes, l'autre qui impose les villes.

M. Véber: Pour les villes, l'impôt sur le revenu dépendra de la taxe d'habitation. Vous pouvez donc décider d'exonérer, puisque vous n'inscrivez pas la déclaration à la base de votre projet.

M. Payelle, commissaire du gouvernement: La taxe sur le loyer ne servira de base que provisoirement.

M. Véber: Alors, faites une nouvelle loi! Au moins pour Paris, il vous sera impossible d'évaluer les revenus avec votre projet actuel.

M. Weber dit qu'il lui sera impossible de voter la réforme si la commission n'accepte pas l'amendement Jaurs et d'autres, notamment le sien, tendant à établir un tarif progressif pour l'évaluation de la valeur locative impossible.

L'orateur expose encore un second amendement portant sur les coefficients. Enfin, il déclare que, malgré toutes ses critiques, il est disposé à voter le projet, à condition qu'on accepte les amendements qu'il vient d'indiquer.

M. Véber: Il importe que nous ne fassions pas voter aux électeurs que l'impôt sur le revenu pourra être payé par les retraités ouvriers. Il faudra chercher ailleurs, là où les privilèges ont survécu à la Révolution.

C'est seulement par l'impôt cédulaire qu'on arrivera à atteindre le capital partout où il se cache.

Crus: A lundi, à lundi.

Le renvoi à lundi n'est pas ordonné.

Crus: Cloture. M. Jumel combat la clôture.

La discussion générale est néanmoins close.

M. Brisson: Je vais mettre aux voix le passage à la discussion des articles.

M. Pichon: Je voterai le passage à la discussion des articles afin de permettre à la Chambre de se prononcer sur la réforme du régime fiscal.

M. Rudelle: Je ne la voterai pas parce qu'il s'agit d'établir un nouvel impôt.

M. Archdeacon: Je suis partisan de l'impôt sur le revenu, je voterai le passage à la discussion des articles, mais je repousserai le projet du gouvernement.

M. Jumel: Notre vieux système est préférable à ce qu'on offre en échange; tel contribuable qui ne paie que 8 francs actuellement en paiera 40 avec la nouvelle taxe.

M. Ribot: Nous voterons le passage à la discussion des articles, nous condamnons le projet, mais nous désirons une lumière complète.

LE VOTE SUR LE PASSAGE A LA DISCUSSION DES ARTICLES

Le passage à la discussion des articles est adopté par 404 voix contre 82.

M. Brisson donne lecture de l'article I, mais la suite de la discussion est ajournée.

M. Magniérou demande qu'on continue demain la discussion de l'impôt sur le revenu.

M. Rouvier: Je prie la Chambre de maintenir son ordre du jour.

La Chambre n'aura pas trop de quelques séances restant pour avancer la discussion du budget.

M. Doumer demande également le maintien de l'ordre du jour qui est voté par 337 voix contre 148.

La séance est levée à 7 h. 30. Séance demain à 2 h. pour le budget.

Le Sénat

Paris, 20 décembre.

M. Fallières préside la séance, qui est ouverte à 3 h. 20.

M. Vallé, garde des sceaux, dépose un projet autorisant l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 50,000 fr. destiné à venir en aide aux victimes de la catastrophe de Bozel (Savoie).

LES POUVOIRS DISCIPLINAIRES

On passe à la discussion d'un projet tendant à proroger pendant une nouvelle période de sept ans la loi du 21 décembre 1897 qui a maintenu aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie, en territoire civil, le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Après quelques observations de M. Thézard, l'ensemble du projet est adopté avec toutes les modifications proposées par M. Treille.

NOUVEAUX JOURS FÉRIÉS

On passe à la discussion d'une proposition de loi de M. Prévot, tendant à déclarer jours fériés légaux les lundis qui suivent les fêtes de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier, lorsque ces fêtes tombent un dimanche, et de la proposition de M. Berry, tendant à décider que, lorsque les fêtes tomberont un dimanche, aucun payement ne sera exigé et aucun protêt ne sera dressé le lendemain de ces fêtes.

L'ensemble du projet est adopté. Le Sénat s'ajourne à vendredi. La séance est levée à cinq heures quarante-cinq.

La Mort de M. Syveton

L'instruction. — Une interview de Mme Ménard. — Quelques opinions. Syveton père

Paris, 20 décembre.

Assisté de son greffier, M. Boucard s'est rendu hier matin au domicile de M. Syveton, 20 bis, avenue de Neuilly, afin de se livrer à une étude détaillée du drame dans le cabinet de travail du député de Paris.

M. Ménard a fait reconstituer la scène tragique du 8 décembre. Les meubles, sur son ordre, ont été placés comme ils l'étaient l'après-midi du drame, puis Mme Syveton et sa bonne ont dû préciser la position qu'occupait le cadavre lorsqu'il a été découvert. Quand il a eu longuement tout examiné, tout scruté, tout regardé, M. Boucard s'est retiré, non sans prévenir les deux femmes qu'il les interrogerait encore dans l'après-midi au Palais de Justice. Ce qui est arrivé en effet.

C'était pour Mme Syveton le quatrième interrogatoire; s'il faut en croire le *Matin*, dont on est en droit, jusqu'à nouvel ordre, de suspecter les renseignements, Mme Syveton aurait de nouveau affirmé que M. Syveton était suicidé.

M. Boucard a entendu ensuite M. Noilhan et M. Daniélow. Celui-ci s'est borné à répéter une conversation qu'il avait eue, il y a environ deux ans, avec M. Syveton.

L'ancien député de Paris causait dans un café avec son secrétaire. Ce dernier lui dit en plaisantant qu'il comptait bien le voir devenir ministre à quarante ans. « On n'est pas encore ministre à cet âge », fut la réponse de M. Syveton.

M. Daniélow dit alors qu'il serait à cinquante ans. « A cinquante ans ! », s'écria M. Syveton. « Il y aura belle lurette que tu seras mort ». Ces propos ont été recueillis par le juge, ainsi que le demandait instamment M. Syveton.

M. Noilhan est venu confirmer les dernières dépositions de Mme Syveton.

Mme Ménard parle

Paris, 20 décembre.

Mme Ménard a fait à une de ses amies qu'elle a confié au *Gaulois*, le récit de ses relations avec M. Syveton. Il est évidemment conforme à ceux, ou du moins aux derniers de son mari. De ce long entretien, qui s'est prolongé pendant plusieurs heures, nous détachons ce qu'on a appelé la scène du plège.

Mme Syveton est venue. Devant elle, j'ai rencontré mes yeux. Elle a été atterrée et ne m'a pas crue tout d'abord. Mais afin d'être plus sûre, elle m'a priée d'écrire à son mari, en lui disant que j'avais lui parler et que je le priais de passer chez moi, le lendemain mercredi.

« Est-il venu ? »

« Oui, il est venu. Ma mère était folle, cachée dans la pièce à côté, dont la porte est distordue par ce paravent. »

« Vous m'avez fait demander, Marguerite, dit-elle, d'un air furieux. Qu'avez-vous à me dire ? »

« J'ai à vous dire, lui répondis-je, que je suis mariée, que je suis heureuse, que je veux rester une honnête femme et que je ne supporterai plus ce que j'ai dû subir de vous jusqu'ici. J'ai à vous dire que je vous interdits l'accès de ma chambre, ou vous êtes venu me voir deux fois déjà, quand mon mari était absent. J'en ai assez de votre violence ! »

Alors il se passa une chose étrange. M. Syveton m'injuria, me dit que j'étais une malheureuse, que j'avais broyé le cœur de sa femme qui lui adorait, que je n'avais jamais été sa victime, etc., etc. Il m'apportait le salon sa canne à la main, très nerveux et c'était lui qui m'adressait des reproches.

Il me répétait : les domestiques le retrouveront demain et vous le rendront.

« Oh ! ce n'est pas pour sa valeur que j'y tenais... C'était un souvenir ! »

« Il était faux ! me dit tout bas ma malicieuse cousine en passant près de moi. Une belle dame, aux épaules opulentes, aux bras d'une éblouissante blancheur, s'approcha en ce moment d'Edite. Elle avait l'air fort inquiet. »

« Vous me voyez tout tourmentée, ma chérie, lui dit-elle à demi-voix. Vous savez bien cette bague en brillants que mon mari m'a donnée il y a trois jours... Je crois que je l'ai perdue en retirant mon gant. Vous savez où le chercher demain et de me la faire remettre... »

« Ah ! mon Dieu ! s'écria une dame, j'ai aussi perdu mon bracelet ! »

« Ma brochure ! exclama une jeune fille. »

« Ma montre ! cria un gros monsieur qui avait passé sa nuit au buffet. »

« Figurez-vous, me dit-il en me serrant la main, que cinq convertis d'argent ont disparu sans qu'on puisse les retrouver ! »

« Nous sommes en toute hâte de cet hôtel dévalisé et montées dans une voiture qui partait au grand trot. »

« Maximilien Heller ne me dit pas un mot pendant le trajet. Il semblait plongé dans de profondes réflexions et je respectai son silence. »

Moi, sachant que ma mère dénotait tout, je voulus absolument lui arracher un aveu.

« Voyon, lui dis-je, dites que vous avez écrit tout, avouez donc que vous avez mal agi ! »

« Non, disait-elle, rageur; non, je n'ai rien à avouer ! »

« Poile de colère, je le ramena par deux fois, en le saisissant par la manche de son pardessus, vers le milieu de la pièce. »

« Ne me touchez pas ! me dit-elle. »

« Mais dites-le donc, criai-je, que vous avez commis une lâcheté, que vous êtes un vieil homme, un malade ? »

« Je n'ai rien à vous dire. Vous êtes une misérable ! »

« Et il s'en alla en fermant bruyamment la porte. Ma mère bondit alors, le rattrapa dans l'escalier et le ramena de force. »

« Gabriel, lui dit-elle, j'exige une explication complète. J'ai assisté à votre entretien avec ma fille, je sens que vous ne dites pas la vérité, je vous somme d'être franc, car, si vous n'avez pas, vous serez cause que je quitterai ma fille et que je ne la reverrai de ma vie ! »

M. Syveton sembla faire un terrible effort sur lui-même et, passant la main sur son front, il se leva du fauteuil et, s'adressant à la cheminée, il regarda à la mère et lui dit : « Allez, allez, Marie, ne quittez pas votre fille, je reconnais avoir eu quelques torts envers elle ! »

« Et c'est tout ce qu'il a dit ? »

« Non, il m'a encore injuriée, mais, malgré tout ce qu'on dit les journaux, il n'a pas dit d'aveux. »

« Mais M. Syveton n'a jamais tenté de vous faire violence ? »

« Non, ses actes ont constitué des actes de névroses, mais rien de plus. »

« Mais alors, pourquoi, à la veille d'un triomphe politique, s'est-il suicidé ? »

« Je crois que, en dehors des moments où il devenait terrible, il éprouvait une affection très réelle pour ma mère. Je dirai même de l'admiration. Or, il a dû être profondément affecté de voir qu'il tombait du piédestal sur lequel sa femme l'avait placé, qu'il était déchu à ses yeux et, violent comme je le connus, dans un moment de désespoir, d'orgueil froissé, il se peut qu'il ait couru au suicide comme à la délivrance... »

« Mais enfin, il n'apparaît pas qu'il y ait là motif à suicide ? »

« Non, mais n'oubliez pas que ma mère, on le voit, se montrait implacable; elle a dû dire des choses mépris à la face, en termes très vifs, mais j'affirme qu'elle n'a jamais eu l'intention de divorcer. »

« Je m'explique de moins en moins... »

« Mot aussi, car je ne sais plus ce que m'a dit ma mère, lorsque, le jeudi matin, elle est venue me voir; elle était fort triste. »

« Il me vint à l'esprit, m'a-t-elle dit, que si elle me venait à se suicider, m'a-t-elle dit. »

« Oh ! ai-je répondu, cela ne mérite pas la mort. »

« Que je ne la revolve jamais, c'est tout ce que je lui demandais, car j'ai pas de haine contre lui; je n'éprouve que de la pitié et de la honte pour ce malheureux ! »

M. Ménard a offert alors à ma mère de courir à Neuilly, afin de dissuader M. Syveton de sa fatale résolution. Ma mère s'y est opposée : « C'est inutile, a-t-elle dit, il n'ira pas jusqu'au bout de sa comédie. C'est certainement un simulacre !... Il se tirera un coup de revolver, se manquera et en sera quitte pour un égratignure... »

De ce récit, il ressort clairement : 1° Que Mme Ménard est restée intacte, du fait de M. Syveton, avant et après son mariage;

2° Qu'un plège que nous ne voulons pas qualifier a été tendu par Mme Syveton à M. Syveton;

3° Que, malgré ce plège, énergiquement, M. Syveton s'est défendu et n'a fait aucun aveu;

4° Que les altercations qui ont pu se produire entre M. et Mme Syveton, après ce refus d'aveux, n'ont pu avoir le caractère terrible qu'on leur a prêté et qui expliquerait le suicide;

5° Que Mme Syveton, lorsqu'elle est allée voir sa fille, connaissait le projet de suicide de son mari, qu'elle disait ne pas y croire, mais qu'elle a bien dû, quand elle est rentrée chez elle, être ramenée à la réalité et qu'on est pour le moins en droit de se demander ce qu'elle a fait pour l'empêcher.

L'Assurance de M. Syveton

Paris, 20 décembre.

Nous avons dit hier que, lors du décès de son premier mari, Mme Syveton, alors Mme de Bruyn, avait reçu d'une Compagnie d'assurances belge une somme de 100,000 francs, souscrite à son profit en cas de mort par M. de Bruyn.

Mme Syveton va être appelée à recueillir de la mort de M. Syveton une assurance de 150,000 francs, souscrite par lui le 1<sup>er</sup> octobre 1900, à la Mutual Life, au profit de sa femme. La Compagnie paie sans rechercher les causes de la mort. Il n'y a qu'une exception, celle figurant dans le contrat de M. Syveton comme dans tous les autres : « Exception faite dans le cas où l'assuré perdrait la vie de la main du bénéficiaire de l'assurance. »

En conséquence, si l'instruction judiciaire établit que la mort de M. Syveton est due à une cause simplement accidentelle ou même à un suicide, la Mutual Life versera à Mme Syveton les 150,000 francs souscrits en sa faveur par l'ancien député du 2<sup>o</sup> arrondissement. Mme Syveton a déjà fait parvenir à la Compagnie d'assurances l'acte de décès et tous les papiers et actes nécessaires pour obtenir en possession ces 150,000 fr.

La Santé de M. Syveton père

Paris, 20 décembre.

M. Syveton père a eu dans la journée

d'hier, comme nous l'avons dit, une crise cardiaque des plus graves, crise accompagnée d'une fièvre violente avec délire.

Avant d'être terrassé par cet accès de fièvre, M. Syveton père avait dicté un appel à la population parisienne, aux comités et aux journaux nationalisés, à tout ce qu'il y a en France de braves gens, à tout ce qu'il y a d'infortuné se traduisant en termes véhéments :

« Ce n'était point assez que mon fils eût fait à ses opinions libérales, à son avenir, il a fallu qu'il payât de sa vie ses haïnes politiques qui s'acharnaient sur lui. »

Cela ne suffisait pas encore à ses ennemis. Ils veulent le frapper dans son honneur. Mes amis, vous m'aiderez à le défendre, à le venger ! »

Tel est succinctement résumé, le sens de cet appel qui vibrent avec une intense passion de colère l'indignation, le désir de la vengeance.

L'Opinion d'un Expert-Chimiste

Paris, 20 décembre.

Un expert-chimiste des plus connus et qui jouit de beaucoup d'autorité, nous a écrit pas à la version du suicide. C'est qu'on la prête à Mme Syveton. Voici comment il la discute :

On est en droit de se demander comment le député a été exempt de l'instinct de la conservation de ces mouvements réflexes que l'on observe chez tous les animaux. Au dernier moment, en effet, il se sent tout pris de mouvements désordonnés, de tout soubresauts et de contorsions. Les membres de leur lit, les autres ont les membres crispés, d'autres se traînent à terre, en cherchant à respirer un peu d'air pur.

Personne n'a signalé chez M. Syveton ces manifestations involontaires, qui laissent cependant des traces sur un cadavre. Il serait à croire que le corps du député n'a été soumis à aucun examen sérieux ou qu'on ait voulu dissimuler la justice. Dans tous les cas, il me semble impossible que M. Syveton ait pu succomber la tête sur les bûches d'amiantes sans avoir eu, au moment suprême, des spasmes violents qui eussent changé le corps de glace.

Enfin, en supposant que la mort soit survenue dans cette posture, il resterait à expliquer pourquoi l'écran métallique placé devant la cheminée était débout à sa place, au moment des constatations médico-légales, et non pas renversé sur le parquet, car je puis vous certifier que, lorsqu'on a donné les premiers soins à M. Syveton, cet écran était devant la cheminée et l'obstruait littéralement. Ce n'est, certes, pas M. Syveton qui l'avait relevé et déplacé.

Quant à expliquer le suicide, je ne puis le faire. Tout ce que je puis dire, c'est que, si la justice aussi comme moi les mêmes deductions, il est impossible qu'elle ne relève pas des charges très graves contre certaines personnes.

M. Syveton père

Paris, 20 décembre.

C'est hier après-midi que devait être décidée dans une réunion de parents et d'amis de M. Gabriel Syveton, le dépôt d'une plainte contre X...

Le docteur Barnay, interrogé à ce sujet, a déclaré :

La plainte contre X... n'est pas encore déposée et voici pourquoi :

C'est qu'il paraît que n'étant point parent direct du mort, le mariage étant rompu, donc parent par alliance, mon avocat n'aurait droit, ni à la communication intégrale du dossier, interrogatoires, rapports des experts, etc., ni à la contre-autopsie.

Aussi allons-nous tourner la difficulté en faisant déposer la plainte par M. Syveton père.

Chez le docteur Barnay

Paris, 20 décembre.

Au sujet des déclarations faites ce matin dans le *Gaulois* par Mme Ménard, et que nous avons reproduites, M. Barnay déclare :

Mais je suis très heureux de cette nouvelle version. Mme Ménard dément son mari, elle reconnaît aujourd'hui que le cauchemar révélateur n'a jamais existé et ses dires ne peuvent que fortifier mon témoignage, qui, lui, n'a jamais varié.

Donc, chacun des intéressés donne des explications différentes; il n'est pas jusqu'à M. Reussens, d'Anvers, le père de Mme Syveton, qui aujourd'hui nie l'association nationale républicaine de Spa. D'après lui, Mlle de Bruyn n'aurait jamais porté contre son beau-père la monstrueuse accusation qui devait aboutir à l'examen médical du docteur Beumier. Vous comprendrez que cette me soit étrange.

Dernière Heure

Journal de Commerce de Jules Cambefort, Joseph Gillet, Sylvestre Casati-Brochier, Louis...
A propos de la mort du regretté M. Maillet...

Baron de la Tour-Vouty (1800-1815); Bastard d'Estang (1815-1829); Pavée de Beldeuvre (1829-1829)...

LES POSTES A LYON

L'administration des postes et des télégraphes va très prochainement commencer les travaux de construction du bureau de tri et de distribution qui doit être édifié à l'angle des rues Dugas-Montbel et Gillibert...

LA REVOLTE DES HERREROS

Berlin, 20 décembre. — Le général de Trotha télégraphie au Windhoek que ses troupes ont refoulé plusieurs partis de Herrerros...

LE SIEGE DE M. SYVETON

Paris, 20 décembre. — D'après la Presse, à laquelle nous laissons la responsabilité de l'information, on croit que la démission de l'amiral Bienaimé était déposée depuis quelques jours...

LA MORT DE M. SYVETON

Paris, 20 décembre. — M. Boucard a entendu plusieurs témoins d'ordre secondaire, pour leur faire préciser certains points de leurs déclarations antérieures...

LE PARRICIDE DE BELLEY

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Charles Double, condamné à mort par la Cour d'assises de Bourg, pour avoir assassiné sa mère...

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Alouette (société chorégraphique). — Ce soir, au cours de communications urgentes aux sociétés de la fête de dimanche...

TRIBUNE OUVRIERE

Jeune homme, 15 ans, très sérieux, bonnes références, demande emploi. — S'adresser au Bureau du Journal.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau Théâtre. — Les Aventures de Thomas Plumepatte est une pièce de grand spectacle dont le succès sera retentissant...

LA

Guerre Russo-Japonaise

RAPPORT SUR LA PRISE DE KI-KOUAN. — Tokio, 20 décembre (du quartier général de la 3<sup>e</sup> armée japonaise devant Port-Arthur)...

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

FUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier Arrondissement. — Marie-Justine Desroix, épouse Jollivet, marchande ambulante, 57 ans, 27, montée de la Grande Côte, 8 h.

Deuxième Arrondissement. — Jean-Alexandre Roux, 79 ans, Charité, 10 h.

Troisième Arrondissement. — Jeanne Duchoux, 70 ans, hôpital de la Croix-Rouge, 8 h.

Quatrième Arrondissement. — Marguerite Péquet, veuve Guedy, dévideuse, 46 ans, hôpital Croix-Rouge, 9 h.

Cinquième Arrondissement. — Justine Claudine Jannet, ménagère, 40 ans, 10, rue Bellevue, 75 ans, 15, rue des Saules, 2 h.

Sixième Arrondissement. — Girard, mort-à-fort, 47, quai Vitton, 7 h.

grin et, dernièrement, Finot essaya une tentative désespérée auprès de l'inexorable mère de sa fiancée qui persista à ne pas prendre au sérieux ce qu'elle appelait une amoureuse d'enfants...

LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

La Société Lyonnaise des Beaux-Arts ouvrira sa dix-huitième exposition le vendredi 6 janvier. L'inauguration officielle aura lieu le dimanche 13 janvier...

CHRONIQUE

M. René Bazin à Lyon. — Nous apprenons avec plaisir que M. René Bazin, de l'Académie française, le romancier d'élite de la « Terre qui meurt »...

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE LYON

Ce soir, à 8 heures précises, dans le grand amphithéâtre de la section C, à la Faculté de Médecine (entrée par la Faculté des Sciences, quai Claude-Bernard)...

BOURSE DE VOYAGE

L'Officiel publie un arrêté accordant une bourse industrielle de voyage à la suite du concours du 25 novembre 1904...

MISE EN MARCHÉ DE TRAIN

Dans le but de parer à l'insuffisance du train de messageries n° 3,801, aux approches des fêtes de Noël et du Jour de l'An...

SOCIÉTÉ DE GÉOLOGIE DE LYON

Nous rappelons que le lieutenant Grillières fera une conférence dans la salle de la Société de Géologie, 6 rue de l'Hôpital, jeudi 22 à 8 heures 1/2 du soir...

LE BAL DU RÉVEILLON

Samedi, veille de Noël, ce sera la fête et la joie en France, les Charismas à Londres, et le Réveillon à Lyon...

VENTE DE CHARITÉ

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente de charité organisée par le Comité d'hygiène et de la femme et de la jeune fille...

LE BAL DU RÉVEILLON

Samedi, veille de Noël, ce sera la fête et la joie en France, les Charismas à Londres, et le Réveillon à Lyon...

LES CAMBRIOLEURS MEURTRIERS

Un nouveau meurtre. — Nos lecteurs n'ont pas oublié l'audacieuse tentative de meurtre commise en plein jour de la procureur et de la légalité des opérations policières...

L'AFFAIRE DU COURS D'HERBOUVILLE

Les cambrioleurs meurtriers. — Une nouvelle arrestation. — Nos lecteurs n'ont pas oublié l'audacieuse tentative de meurtre commise en plein jour de la procureur...

UNE ÉLECTION AU BARREAU

Le barreau était convoqué hier à midi, pour l'élection d'un membre du conseil de discipline, en remplacement de M<sup>r</sup> Joseph Garin...

FÊTE ANNUELLE

Cette société donnait dimanche son banquet annuel, 70 convives y assistaient et faisaient honneur au menu...

DES ESPÉRAnces D'AMOUR

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

FAITS DIVERS

Abus de confiance. — La police a procédé hier à l'arrestation d'un nommé G. E., âgé de 28 ans, marchand de charbon à la Villette...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

ACCIDENT DE VOITURE

Un drame chemin des Calattes. — Tentative de suicide de deux jeunes gens. — Un drame s'est déroulé hier soir à cinq heures, chemin des Calattes...

arrivé hier matin, rue Vendôme, en face du numéro 277. Une manœuvre, M. Léon Calvier, demeurant rue d'Herbe, n° 247, le renversa par un lourd camion et au pied gauche complètement écrasé...

INTERPELLATION

Paris, 20 décembre. — M. Aufray a informé M. Berteaux qu'il comptait interpellier au sujet de la disgrâce infligée à l'officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe Dauchiche.

LA DÉMISSION DE L'AMIRAL BIENAIMÉ

Paris, 20 décembre. — M. Pelletan a soumis à la signature de M. Loubet une décision en vertu de laquelle le vice-amiral Bienaimé est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de service et sur sa demande.

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

Paris, 20 décembre. — M. Cote, capitaine au 7<sup>e</sup> dragons, auteur de fiches de délation, passe d'office au 11<sup>e</sup> chasseurs.

A LA LIQUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, 20 décembre. — Dans sa séance d'hier, le comité de la Ligue des Droits de l'Homme, sur la proposition de son président, M. Francis de Pressensac, a élu à l'unanimité M. Anatole France membre de ce comité, en remplacement de M. Joseph Reinach, démissionnaire. M. Anatole France a accepté.

EPILOGUE DE L'AFFAIRE HUBAC-MASSOT

Marseille, 20 décembre. — A la suite du verdict rendu dans l'affaire Massot-Hubac par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, M. Hubac père, juge au tribunal civil de Marseille, vient d'adresser sa démission. M. Hubac a l'intention de se retirer en Italie.

LA RÉVOLTE DES HERREROS

Berlin, 20 décembre. — Le général de Trotha télégraphie au Windhoek que ses troupes ont refoulé plusieurs partis de Herrerros, leur tuant un certain nombre d'hommes. Les Allemands n'ont éprouvé aucune perte.

LE SIÈGE DE M. SYVETON

Paris, 20 décembre. — D'après la Presse, à laquelle nous laissons la responsabilité de l'information, on croit que la démission de l'amiral Bienaimé était déposée depuis quelques jours...

LA MORT DE M. SYVETON

Paris, 20 décembre. — M. Boucard a entendu plusieurs témoins d'ordre secondaire, pour leur faire préciser certains points de leurs déclarations antérieures...

LE PARRICIDE DE BELLEY

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Charles Double, condamné à mort par la Cour d'assises de Bourg, pour avoir assassiné sa mère...

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Alouette (société chorégraphique). — Ce soir, au cours de communications urgentes aux sociétés de la fête de dimanche...

TRIBUNE OUVRIERE

Jeune homme, 15 ans, très sérieux, bonnes références, demande emploi. — S'adresser au Bureau du Journal.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau Théâtre. — Les Aventures de Thomas Plumepatte est une pièce de grand spectacle dont le succès sera retentissant...

LA

Guerre Russo-Japonaise

RAPPORT SUR LA PRISE DE KI-KOUAN. — Tokio, 20 décembre (du quartier général de la 3<sup>e</sup> armée japonaise devant Port-Arthur)...

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

FUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier Arrondissement. — Marie-Justine Desroix, épouse Jollivet, marchande ambulante, 57 ans, 27, montée de la Grande Côte, 8 h.

Deuxième Arrondissement. — Jean-Alexandre Roux, 79 ans, Charité, 10 h.

Troisième Arrondissement. — Jeanne Duchoux, 70 ans, hôpital de la Croix-Rouge, 8 h.

Quatrième Arrondissement. — Marguerite Péquet, veuve Guedy, dévideuse, 46 ans, hôpital Croix-Rouge, 9 h.

Cinquième Arrondissement. — Justine Claudine Jannet, ménagère, 40 ans, 10, rue Bellevue, 75 ans, 15, rue des Saules, 2 h.

Sixième Arrondissement. — Girard, mort-à-fort, 47, quai Vitton, 7 h.

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

FUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier Arrondissement. — Marie-Justine Desroix, épouse Jollivet, marchande ambulante, 57 ans, 27, montée de la Grande Côte, 8 h.

Deuxième Arrondissement. — Jean-Alexandre Roux, 79 ans, Charité, 10 h.

Troisième Arrondissement. — Jeanne Duchoux, 70 ans, hôpital de la Croix-Rouge, 8 h.

Quatrième Arrondissement. — Marguerite Péquet, veuve Guedy, dévideuse, 46 ans, hôpital Croix-Rouge, 9 h.

Cinquième Arrondissement. — Justine Claudine Jannet, ménagère, 40 ans, 10, rue Bellevue, 75 ans, 15, rue des Saules, 2 h.

Sixième Arrondissement. — Girard, mort-à-fort, 47, quai Vitton, 7 h.

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

arrivé hier matin, rue Vendôme, en face du numéro 277. Une manœuvre, M. Léon Calvier, demeurant rue d'Herbe, n° 247, le renversa par un lourd camion et au pied gauche complètement écrasé...

INTERPELLATION

Paris, 20 décembre. — M. Aufray a informé M. Berteaux qu'il comptait interpellier au sujet de la disgrâce infligée à l'officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe Dauchiche.

LA DÉMISSION DE L'AMIRAL BIENAIMÉ

Paris, 20 décembre. — M. Pelletan a soumis à la signature de M. Loubet une décision en vertu de laquelle le vice-amiral Bienaimé est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de service et sur sa demande.

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

Paris, 20 décembre. — M. Cote, capitaine au 7<sup>e</sup> dragons, auteur de fiches de délation, passe d'office au 11<sup>e</sup> chasseurs.

A LA LIQUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, 20 décembre. — Dans sa séance d'hier, le comité de la Ligue des Droits de l'Homme, sur la proposition de son président, M. Francis de Pressensac, a élu à l'unanimité M. Anatole France membre de ce comité, en remplacement de M. Joseph Reinach, démissionnaire. M. Anatole France a accepté.

EPILOGUE DE L'AFFAIRE HUBAC-MASSOT

Marseille, 20 décembre. — A la suite du verdict rendu dans l'affaire Massot-Hubac par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, M. Hubac père, juge au tribunal civil de Marseille, vient d'adresser sa démission. M. Hubac a l'intention de se retirer en Italie.

LA RÉVOLTE DES HERREROS

Berlin, 20 décembre. — Le général de Trotha télégraphie au Windhoek que ses troupes ont refoulé plusieurs partis de Herrerros, leur tuant un certain nombre d'hommes. Les Allemands n'ont éprouvé aucune perte.

LE SIÈGE DE M. SYVETON

Paris, 20 décembre. — D'après la Presse, à laquelle nous laissons la responsabilité de l'information, on croit que la démission de l'amiral Bienaimé était déposée depuis quelques jours...

LA MORT DE M. SYVETON

Paris, 20 décembre. — M. Boucard a entendu plusieurs témoins d'ordre secondaire, pour leur faire préciser certains points de leurs déclarations antérieures...

LE PARRICIDE DE BELLEY

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Charles Double, condamné à mort par la Cour d'assises de Bourg, pour avoir assassiné sa mère...

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Alouette (société chorégraphique). — Ce soir, au cours de communications urgentes aux sociétés de la fête de dimanche...

TRIBUNE OUVRIERE

Jeune homme, 15 ans, très sérieux, bonnes références, demande emploi. — S'adresser au Bureau du Journal.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau Théâtre. — Les Aventures de Thomas Plumepatte est une pièce de grand spectacle dont le succès sera retentissant...

LA

Guerre Russo-Japonaise

RAPPORT SUR LA PRISE DE KI-KOUAN. — Tokio, 20 décembre (du quartier général de la 3<sup>e</sup> armée japonaise devant Port-Arthur)...

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

FUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier Arrondissement. — Marie-Justine Desroix, épouse Jollivet, marchande ambulante, 57 ans, 27, montée de la Grande Côte, 8 h.

Deuxième Arrondissement. — Jean-Alexandre Roux, 79 ans, Charité, 10 h.

Troisième Arrondissement. — Jeanne Duchoux, 70 ans, hôpital de la Croix-Rouge, 8 h.

Quatrième Arrondissement. — Marguerite Péquet, veuve Guedy, dévideuse, 46 ans, hôpital Croix-Rouge, 9 h.

Cinquième Arrondissement. — Justine Claudine Jannet, ménagère, 40 ans, 10, rue Bellevue, 75 ans, 15, rue des Saules, 2 h.

Sixième Arrondissement. — Girard, mort-à-fort, 47, quai Vitton, 7 h.

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

FUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier Arrondissement. — Marie-Justine Desroix, épouse Jollivet, marchande ambulante, 57 ans, 27, montée de la Grande Côte, 8 h.

Deuxième Arrondissement. — Jean-Alexandre Roux, 79 ans, Charité, 10 h.

Troisième Arrondissement. — Jeanne Duchoux, 70 ans, hôpital de la Croix-Rouge, 8 h.

Quatrième Arrondissement. — Marguerite Péquet, veuve Guedy, dévideuse, 46 ans, hôpital Croix-Rouge, 9 h.

Cinquième Arrondissement. — Justine Claudine Jannet, ménagère, 40 ans, 10, rue Bellevue, 75 ans, 15, rue des Saules, 2 h.

Sixième Arrondissement. — Girard, mort-à-fort, 47, quai Vitton, 7 h.

LES

PETITES ANNONCES

ECONOMIQUES

du RAPPEL REPUBLICAIN

PARAITRONT

Vendredi Prochain

arrivé hier matin, rue Vendôme, en face du numéro 277. Une manœuvre, M. Léon Calvier, demeurant rue d'Herbe, n° 247, le renversa par un lourd camion et au pied gauche complètement écrasé...

INTERPELLATION

Paris, 20 décembre. — M. Aufray a informé M. Berteaux qu'il comptait interpellier au sujet de la disgrâce infligée à l'officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe Dauchiche.

LA DÉMISSION DE L'AMIRAL BIENAIMÉ

Paris, 20 décembre. — M. Pelletan a soumis à la signature de M. Loubet une décision en vertu de laquelle le vice-amiral Bienaimé est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de service et sur sa demande.

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

Paris, 20 décembre. — M. Cote, capitaine au 7<sup>e</sup> dragons, auteur de fiches de délation, passe d'office au 11<sup>e</sup> chasseurs.

A LA LIQUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, 20 décembre. — Dans sa séance d'hier, le comité de la Ligue des Droits de l'Homme, sur la proposition de son président, M. Francis de Pressensac, a élu à l'unanimité M. Anatole France membre de ce comité, en remplacement de M. Joseph Reinach, démissionnaire. M. Anatole France a accepté.

EPILOGUE DE L'AFFAIRE HUBAC-MASSOT

COURS DE LYON

Table of market rates for Lyon, including sections for 'CLOTURE A TERME', 'OBLIGATIONS', and 'ACTIONS'.

COURS DE PARIS

Table of market rates for Paris, including sections for 'TERME', 'PREM COURS', and 'APRES BOURSE'.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

Extérieure

Table of international exchange rates for various currencies and locations.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin text starting with 'Lyon, 20 décembre.' and discussing market trends.

INFORMATIONS FINANCIERES

Financial information text including 'Annonces de dividendes' and 'Canal de Panama'.

Large text block on the right side of the top section, containing various news items and reports.

Advertisement for TONI-KOLA VIN de France, highlighting its health benefits.

Advertisement for 'A VENDRE' (for sale) property, describing a house with a garden.

Advertisement for 'S<sup>de</sup> DE PUBLICITE' (Publicity Agency), offering artistic and commercial services.

Advertisement for MAISON DU ROBINSON, featuring umbrellas and parasols.

Advertisement for Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée, mentioning Christmas and New Year celebrations.

Advertisement for 'INDUSTRIEL' services, offering printing and advertising solutions.

Advertisement for 'AFFICHEUR DES SPECTACLES ET CONCERTS', listing various theatrical and musical performances.

Advertisement for 'MANDARINS' cigars, emphasizing quality and variety.

Advertisement for LOTERIE-TOMBOLA, detailing the rules and prizes of the lottery.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES', offering professional photography services.

Advertisement for 'ANNONCES ET RECLAMES' (Announcements and Advertisements), providing a platform for various notices.

Advertisement for 'La Tisane OLLAGNIER', a medicinal tea for various ailments.

Advertisement for 'Les MAUX de JAMBES' (Leg Pain), offering a specific treatment.

Advertisement for 'REPRESENTANTS ser. dem.' (Representatives sought), listing various job opportunities.

Advertisement for 'La Maison du Petit S-Thomas', offering clothing and accessories.

Advertisement for 'TRAITEMENT BARRAJA', a treatment for various diseases.

First column of the 'SECONDE PARTIE' (Second Part) section, containing a story or report.

Second column of the 'SECONDE PARTIE' section, continuing the narrative.

Third column of the 'SECONDE PARTIE' section, further developing the story.

Fourth column of the 'SECONDE PARTIE' section, concluding the narrative.